



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Feuille de route du Végétal Sauvage d'Origine Locale en Nouvelle Aquitaine

DU VERT
DANS LES
ROUAGES

Version 1 / Juillet 2022

Document réalisé par : Du vert dans les rouages

Commanditaire : Région Nouvelle Aquitaine

Comité technique : Région Nouvelle Aquitaine / Office Français de la Biodiversité / Réseau des conservatoires botaniques / Conservatoire Botanique National Sud Atlantique

Sommaire

Contexte et objectifs	3
Enjeux du végétal sauvage d'origine locale	3
La marque collective "Végétal Local"	3
Etude d'opportunité 2020	4
Méthode d'élaboration de la feuille de route	4
Axe A / "Soutenir et renforcer l'offre"	6
Objectif A1 / Accompagner le développement de l'offre	6
Objectif A2 / Identifier et valoriser la ressource en graines	7
Objectif A3 / Améliorer la reconnaissance des métiers spécifiques	8
Axe B / "Coordonner la filière et ses acteurs"	9
Objectif B1 / Faciliter la coopération entre acteurs	9
Objectif B2 / Favoriser l'anticipation des besoins	10
Objectif B3 / Faire évoluer les pratiques d'achat et de soutien public	11
Axe C / "Expérimenter et innover"	12
Objectif C1 / Capitaliser sur le retour d'expérience de "Végétal Local"	12
Objectif C2 / Soutenir la recherche et l'expérimentation technique	13
Objectif C3 / Soutenir les modèles économiques innovants	14
Axe D / "Former et informer"	15
Objectif D1 / Former tous les acteurs de la filière	15
Objectif D2 / Convaincre les prescripteurs et les usagers	16
Objectif D3 / Sensibiliser le grand public	17

Contexte et objectifs

Enjeux du végétal sauvage d'origine locale

Les végétaux sauvages d'origine locale bénéficient d'une longue co-évolution avec la faune et la flore locales et contribuent au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont inféodés. Leur utilisation en plantation, réhabilitation ou végétalisation est bénéfique pour la résilience de ces écosystèmes. Ces végétaux sont donc des outils adaptés pour toute opération visant à la conservation ou la restauration de la biodiversité, tout en s'appuyant sur des filières de collecte et production locales.

Ils intéressent aujourd'hui en particulier 3 grandes catégories d'usages :

- **l'agro-écologie**, où ils sont utilisés ou mobilisables principalement pour l'agroforesterie (plantation d'arbres ou de haies), mais aussi pour les jachères fleuries voire pour les bandes enherbées, fourrages, pâtures et engrais verts
- **le paysage**, où ils sont utilisés ou mobilisables pour la végétalisation des espaces semi-naturels en lien avec la gestion différenciée des espaces verts, la nature en ville, l'écologie urbaine et l'aménagement de l'espace au sens large
- **la restauration écologique**, où ils sont utilisés ou mobilisables pour la conservation de la nature, la compensation écologique, la renaturation, le génie végétal et plus largement pour les solutions fondées sur la nature

La marque collective "Végétal Local"



La marque collective "Végétal Local" est née pour répondre à ce besoin, suite à un appel à projets du Ministère de l'Écologie intitulé "Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales", auquel ont répondu la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN), l'AFAC Agroforesteries et Plante & Cité. L'objectif était alors de créer un cadre pour la récolte de graines et la production de végétaux à partir de régions biogéographiques prédéfinies (11 régions sur la France métropolitaine).

Suite à un travail collectif associant des scientifiques et différentes parties prenantes dont les producteurs (FNPHP, Astredhor, SNPF), la marque a vu le jour en 2015. Elle est portée depuis 2018 par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), devenue en 2020 Office Français de la Biodiversité (OFB).

Le référentiel technique impose des règles de récolte en milieu naturel permettant de garantir la diversité génétique des lots récoltés. La traçabilité en pépinière est également strictement encadrée afin de pouvoir contrôler l'origine de la collecte.

En complément aux 11 régions biogéographiques, des unités naturelles plus petites constituent, au sein des régions d'origine, des zones qu'il convient dans la mesure du possible de respecter, sans que cela ait un caractère obligatoire dans le cadre de la marque.

Parmi les 11 régions biogéographiques, la région administrative Nouvelle Aquitaine est concernée par :

- la zone sud-ouest (majoritaire),
- le massif central,
- le bassin parisien sud,
- les Pyrénées.

Etude d'opportunité 2020

Dans ce contexte, les acteurs des usages précités se tournent de plus en plus vers les producteurs horticoles pour obtenir des végétaux d'espèces sauvages, issus de collectes dans le milieu naturel et porteurs d'une bonne diversité génétique. Mais la filière peine à s'organiser autour de ces enjeux nouveaux qui remettent en question son fonctionnement classique.

C'est dans ce cadre que l'Astredhor Sud-Ouest (GIE Fleurs-et-Plantes) a souhaité réaliser, en 2020, une étude visant à évaluer les risques et opportunités du végétal sauvage d'origine locale pour la filière horticole en Nouvelle Aquitaine, au travers d'une analyse bibliographique, d'un parangonnage international et d'une série d'entretiens réalisés auprès des acteurs de l'offre et de la demande.

Soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine, les grandes conclusions de cette étude sont les suivantes (voir aussi les résultats complets disponibles sur [ce lien](#)).

> Une chaîne de valeur spécifique

Produire des végétaux sauvages n'est pas un exercice transposable directement au modèle horticole standard. Il donne une importance particulière à la graine et valorise des savoir-faire spécifiques. La variabilité annuelle et interannuelle de la production est plus importante, les besoins moins linéaires et la prise de risque peut sembler plus grande. Dans le même temps, les producteurs de ces végétaux sont attendus sur une plus grande expertise qui les pousse à inventer des modèles économiques alternatifs, en élargissant par exemple leurs activités au conseil, voire à la maîtrise d'œuvre.

> Des opportunités de marché

Les végétaux sauvages d'origine locale se positionnent sur un segment commercial quasiment inoccupé et pourtant prometteur : celui du végétal à haute valeur environnementale. Il y a là une opportunité de différenciation commerciale pour des initiatives telles que la marque collective "Végétal Local". Certains types de végétaux constituent également des niches prometteuses (arbres adultes et plantes à godet)

> Le rôle crucial de la mise en réseau

Enfin, il est important de noter la nécessité de repenser la valeur ajoutée du végétal dans les projets d'aménagement, en intégrant sa valeur sociale et environnementale. Pour cette raison, l'un des enjeux majeur pour la filière du végétal sauvage d'origine locale est d'organiser une gouvernance élargie de sa chaîne de valeur, en associant les acteurs de la production avec les usagers, prescripteurs, influenceurs, formateurs, éducateurs, transformateurs, intermédiaires, opérateurs et autres innovateurs identifiés dans le cadre de l'étude.

Méthode d'élaboration de la feuille de route

Suite à l'étude du GIE Fleurs-et-Plantes, la Région Nouvelle Aquitaine, l'OFB et les animateurs de la marque "Végétal Local" ont souhaité construire une feuille de route stratégique dédiée au végétal sauvage d'origine locale. Cette feuille de route vise à définir les priorités stratégiques permettant de massifier l'usage de ces végétaux.

> Gouvernance

La gouvernance de cette nouvelle étude est composée :

- d'un **comité technique** constitué de la Région Nouvelle Aquitaine (Direction de l'Environnement), de l'Office Français de la Biodiversité, du réseau des Conservatoires botaniques et du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique

- d'un **comité de pilotage** constitué par :
 - l'AFAC-Agroforesterie
 - Arbres et Paysages 33
 - le CAUE 23
 - la Chambre d'agriculture de Charente Maritime
 - la FNPHP
 - le GIE Fleur-et-Plantes / Astredhor Sud-Ouest
 - HORTIS
 - le PNR des Landes de Gascogne
 - l'UNEP
 - l'UPGE

> Objectifs

L'objectif principal, validé par le Comité de Pilotage de la feuille de route, a été formulé de la façon suivante : *"Rendre les végétaux sauvages d'origine locale accessible au plus grand nombre en Région Nouvelle Aquitaine"*

Les sous-objectifs sont les suivants :

- Être dans la continuité de l'étude de 2020 en élargissant les perspectives au-delà de l'horticole
- Valoriser la marque comme outil / levier / référentiel scientifique, mais sans s'y restreindre
- Créer une dynamique régionale et répondre aux besoins des acteurs

> Un document co-construit avec les acteurs

Considérant l'importance de la mise en réseau et du dialogue dans la structuration des filières régionales du végétal sauvage d'origine locale, la feuille de route a été travaillée avec les acteurs eux-mêmes, à l'occasion d'un séminaire de co-construction s'étant tenu le 12 avril 2022 à Poitiers (Maison de la Région).

La présente feuille de route est le résultat de ces travaux. Elle est composée de 4 axes stratégiques décomposés en objectifs :

- Axe A : "Soutenir et renforcer l'offre"
- Axe B : "Coordonner la filière et ses acteurs"
- Axe C : "Expérimenter et innover"
- Axe D : "Former et informer"

Les modalités de déploiement de chaque objectif ont été travaillées par le Comité technique à l'issue du séminaire. Leurs niveaux de priorité (fort / moyen / faible) ont été définis par le Comité de pilotage.

Axe A / "Soutenir et renforcer l'offre"

Considérant la prise de risque pour les producteurs de végétaux sauvages d'origine locale, ainsi que la fragilité de certains maillons pourtant essentiels au développement de filières structurées (notamment au stade de la récolte), ce premier axe stratégique vise à sécuriser les acteurs de l'offre sur des enjeux technico-économiques, pour faciliter la prise d'initiative, le développement et la massification de production de végétaux sauvages d'origine locale en Nouvelle Aquitaine.

Objectif A1 / Accompagner le développement de l'offre

Priorité	<input checked="" type="checkbox"/> forte <input type="checkbox"/> moyenne <input type="checkbox"/> faible
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs labellisés (bénéficiaires actuels de la marque) • Porteurs de projet de production ou de collecte de VSOL • Structures d'accompagnement aux porteurs de projet • Réseau des correspondants de la marque • Financeurs publics et privés • Future AFAC régionale, le cas échéant
Type d'actions visées par l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostics technico-économiques • Accompagnement technico-économique (conversion, etc.) • Soutien à l'investissement • ...

Description

Ce premier objectif vise à identifier, orienter, soutenir, accompagner et suivre les porteurs de projet de production de végétaux sauvages d'origine locale. Il s'agit de les inciter à se lancer en sécurisant leurs parcours dès le démarrage, qu'il s'agisse de producteurs souhaitant faire évoluer leurs gammes ou de porteurs de projets en création d'entreprise, entièrement tournés vers le végétal sauvage d'origine locale. Les acteurs historiques sont également concernés, pour leur permettre d'opérer leur transition, de se développer, de renforcer leur modèle, ou encore d'étoffer leurs gammes (par exemple vers des plantes adultes).

Exemples d'actions identifiées par les acteurs lors du séminaire du 12 avril 2022

- "Aider les producteurs à travailler sur les modèles économiques et le prix"
- "Mettre en place des dispositifs d'accompagnement (financier, technique, formation...)"
- "Identifier les acteurs de l'accompagnement technique"
- "Soutenir et financer l'accompagnement technique"
- "Lancer des appels à projets nationaux"
- "Identifier les financeurs et les dispositifs d'aides à l'investissement et au fonctionnement"
- "Développer des aides à l'investissement, au fonctionnement, à la conversion"
- "Encourager le financement privé (mécénat, crowdfunding...)"
- "Identifier les personnes ressources en appui technique aux porteurs de projet"

Objectif A2 / Identifier et valoriser la ressource en graines

Priorité	<input checked="" type="checkbox"/> forte <input type="checkbox"/> moyenne <input type="checkbox"/> faible
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs labellisés (bénéficiaires de la marque) • Porteurs de projet de production ou de collecte de VSOL • Structures de conservation de la nature, propriétaires et gestionnaires de sites (réseau des CBN, CEN, PNR, départements...) • Association de protection de l'environnement (FNE-Nouvelle Aquitaine...) • Services de l'Etat
Type d'actions visées par l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes-diagnostic permettant d'identifier des sites-ressource • Actions de sécurisation / protection / préservation de sites-ressource, y compris via l'acquisition foncière • Création et gestion de sites-ressource • ...

Description

Cet objectif vise à favoriser l'identification et la préservation des réservoirs de graines ligneuses et herbacées, considérant à la fois l'importance fondamentale et la fragilité de ce maillon essentiel de la chaîne de valeur du végétal sauvage d'origine locale. Par extension, il vise aussi à soutenir les projets de développement de sites-ressource, tels que des vergers à graines.

Exemples d'actions identifiées par les acteurs

- "Développement et création de vergers à graines"
- "Identifier et protéger des prairies ressources"
- "Inventaire des zones de récolte"
- "Sécurisation des sites de collecte"

Objectif A3 / Améliorer la reconnaissance des métiers spécifiques

Priorité	<input type="checkbox"/> forte <input type="checkbox"/> moyenne <input checked="" type="checkbox"/> faible
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Têtes de réseaux et chambres consulaires, interprofessions • Acteurs de la formation et de l'emploi • Financeurs publics et privés • Future AFAC régionale, le cas échéant
Type d'actions visées par l'objectif	Tout type d'actions permettant de mieux identifier, connaître et valoriser les métiers spécifiques au végétal sauvage d'origine locale

Description

Cet objectif doit permettre de valoriser ou revaloriser les métiers spécifiques à la chaîne de valeur du végétal sauvage d'origine locale, en particulier lorsque ces métiers sont identifiés comme en tension et peuvent constituer un point de vulnérabilité pour l'ensemble de la filière. Il s'agit notamment de soutenir la valorisation des métiers de la collecte, pour accompagner leur professionnalisation (voir également l'action D1 liée à la formation).

Exemples d'actions identifiées par les acteurs

- "Création d'un organigramme et de fiches métiers"
- "Création d'un annuaire par métiers pour orienter les personnes nouvelles dans la filière"
- "Identification des métiers en tension"
- "Création d'un statut du collecteur"

Axe B / "Coordonner la filière et ses acteurs"

Considérant la complexité de la chaîne de valeur élargie du végétal sauvage d'origine locale, les spécificités des modes de production et la diversité des acteurs impliqués, cet axe stratégique vise à favoriser la coopération entre acteurs et l'évolution des pratiques d'achat en lien avec les contraintes de production, de manière à assurer un développement cohérent et durable de la filière.

Objectif B1 / Faciliter la coopération entre acteurs

Priorité	<input checked="" type="checkbox"/> forte <input type="checkbox"/> moyenne <input type="checkbox"/> faible
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs historiques de la marque • Réseau des correspondants de la marque • Producteurs labellisés (bénéficiaires de la marque) • Porteurs de projet de production ou de collecte de VSOL • Têtes de réseaux et chambres consulaires, interprofessions • Financeurs publics et privés
Type d'actions visées par l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Catalogues d'acteurs et autre outils de cartographie du réseau • Animation de la gouvernance et du réseau • Evénements dédiés au partage entre acteurs • Outils spécifiques (par exemple : plateforme numérique de mise en lien) • Projets de production intégrant une dimension coopérative • ...

Description

Cet objectif vise à créer les conditions du dialogue et de l'échange régulier entre les acteurs de la filière, pour leur permettre de mieux se coordonner, voire de coopérer en vue d'un co-développement dans l'intérêt global de la filière.

Exemples d'actions identifiées par les acteurs

- "Identifier les acteurs de la filière de manière exhaustive"
- "Créer une instance de gouvernance qui regroupe les acteurs identifiés et la doter de moyens"
- "Animation d'un réseau d'acteurs en vue du partage d'expérience"
- "Favoriser les échanges entre les filières et les structures de conservation de la nature"
- "Rencontre régulière des acteurs de la filière / ingénieurs"
- "Monter des projets coopératifs via des AAP nationaux"
- "Mettre en relation cueilleurs et producteurs"
- "Création de réseaux d'ambassadeurs"

Objectif B2 / Favoriser l'anticipation des besoins

Priorité	<input checked="" type="checkbox"/> forte <input type="checkbox"/> moyenne <input type="checkbox"/> faible
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Têtes de réseaux, interprofessions • Réseau des correspondants de la marque • Producteurs et porteurs de projet • Structures de conservation de la nature • Financeurs publics et privés • Future AFAC régionale, le cas échéant • Services de l'Etat
Type d'actions visées par l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements spécifiques (pour le stockage, la conservation...) • Outils spécifiques (par exemple : outils numériques) • Contrats de culture et de collecte mutualisés • ...

Description

Cet objectif vise spécifiquement l'un des enjeux les plus importants pour la filière, à savoir sa capacité à prendre en compte la fourniture de végétaux sauvages d'origine locale le plus en amont possible dans les projets, de manière à prendre en considération les spécificités liés aux itinéraires techniques, à la saisonnalité, au temps de mise en production, etc. Il s'agit de sécuriser les producteurs par le développement de contrats de culture et de récolte, ou encore par des investissements permettant de sécuriser la production en cas d'aléa (comme une mauvaise année dans la récolte).

Exemples d'actions identifiées par les acteurs

- "Créer un portail de la demande"
- "Faire émerger des référents proactifs"
- "Questionnaire pour identifier les demandes"
- "Publier ou regrouper les futurs besoins potentiels"
- "Systématisation de la contractualisation (contrats de culture)"
- "Mise en place d'une plateforme répertoriant les besoins et mettant en lien offre et demande"
- "Avoir une banque de graines herbacées pour pouvoir les multiplier"
- "Utiliser l'outil VEGESTOCK pour le végétal local"
- "Intégrer la production dès l'amont"
- "Développer les contrats de culture et de collecte, les rendre accessibles"
- "Si préconisation de VL, obligation de contrat de culture"
- "Dimensionner les appels à projets en termes de durée pour prendre en compte le temps de mise en culture"
- "Intégrer VL dans les AAP régionaux, nationaux, locaux"

Objectif B3 / Faire évoluer les pratiques d'achat et de soutien public

Priorité	<input type="checkbox"/> forte <input checked="" type="checkbox"/> moyenne <input type="checkbox"/> faible
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtres d'ouvrages publics (collectivités territoriales) • Maîtres d'oeuvre • Réseau des correspondants de la marque • Financeurs publics et privés
Type d'actions visées par l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Plans pluriannuels de végétalisation intégrant des contrats de culture • Outils de mutualisation entre acteurs publics, groupements de commande • Sensibilisation sur les leviers mobilisables dans le cadre des marchés publics • ...

Description

Cet objectif, complémentaire au précédent, doit permettre la remise en cause des pratiques d'achats des acteurs publics, identifiées par les acteurs comme un frein important au développement de la filière. Ces pratiques, globalement en phase avec le mode de fonctionnement des filières végétales classiques, se révèlent en inadéquation avec le modèle du végétal sauvage d'origine locale. Il est donc important de sensibiliser et outiller les acteurs publics pour prendre en compte les spécificités de la filière et travailler avec elle à son développement.

Exemples d'actions identifiées par les acteurs

- "Proposer une ouverture aux variantes dans les marchés publics sur le VL"
- "Avoir plus de souplesse sur la composition des palettes végétales dans les projets publics pour coller avec la réalité du marché"
- "Créer des "plans de végétalisation territoriaux" à l'instar des PAT (pour la végétalisation sur le long terme à 5-10 ans)"
- "Exemplarité des acteurs publics"
- "Adapter les cahiers des charges aux capacités d'approvisionnement des territoires"
- "Financement pluriannuel par des collectivités pour pouvoir travailler sur le temps du végétal"
- "Pour les mesures compensatoires, obliger la séquence ERC et accompagnement à la réduction"
- "Favoriser la mutualisation au niveau des acheteurs publics"
- "Créer des groupements de commande"
- "Valoriser les projets qui utilisent la marque par une certification avec un bonus financier à la clé"
- "Mesures incitatives financières pour la mise en place de VL (barèmes, bonus...)"

Axe C / "Expérimenter et innover"

Considérant le potentiel du végétal sauvage d'origine locale à la fois en termes de diversification vers des usages innovants mais aussi de développement de nouvelles gammes de produits, cet axe stratégique vise à encourager l'expérimentation et l'innovation, qu'elle soit technique ou économique, pour l'ensemble des acteurs de la filière, du côté de l'offre comme de la demande.

Objectif C1 / Capitaliser sur le retour d'expérience de "Végétal Local"

Priorité	<input type="checkbox"/> forte <input checked="" type="checkbox"/> moyenne <input type="checkbox"/> faible
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau des correspondants de la marque • Opérateurs de la végétalisation, opérateurs de la haie • Acteurs historiques de la marque (plante et cité...) • Financeurs publics et privés
Type d'actions visées par l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau d'observation et de suivi scientifique des plantations réalisées • Définition d'indicateurs de suivi • ...

Description

Cet objectif vise à capitaliser des informations et retours d'expérience de manière à démontrer scientifiquement et par l'usage le bien fondé des végétaux sauvages d'origine locale dans les projets de végétalisation, et leurs avantages (notamment adaptatifs et économiques) sur le long terme. Cette démonstration doit permettre de développer et renforcer la prescription de ces végétaux dans les projets de végétalisation (voir également objectif D2).

Exemples d'actions identifiées par les acteurs

- "Mettre en place un réseau d'observation et de suivi de la résilience des essences sauvages par rapport au non sauvage"
- "Mettre en place un suivi scientifique de la marque pour démontrer ses bénéfices dans les aménagements (santé humaine, biodiversité, bien-être, paysage, changement climatique, lutte contre les espèces invasives...)"
- "Réseaux d'observation et de suivi des usages en conditions réelles"
- "Définition d'indicateurs de suivi"
- "Faire un listing des essences locales par territoire et par milieu"
- "Mise en valeur de la plus-value de l'origine locale (reprise, gestion, coût global)"

Objectif C2 / Soutenir la recherche et l'expérimentation technique

Priorité	<input type="checkbox"/> forte <input type="checkbox"/> moyenne <input checked="" type="checkbox"/> faible
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ● Institut de recherche ou d'expérimentation ● Porteurs de projets et acteurs de la production ● Entreprises innovantes ● Financeurs publics et privés ● Réseau des CBN, CEN
Type d'actions visées par l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutien à la recherche académique ● Soutien aux expérimentations et projets de R&D portés par des acteurs du végétal sauvage d'origine locale ● ...

Description

Cet objectif vise le soutien à la recherche-développement liée au végétal sauvage d'origine locale, à la fois sur la production (techniques de production, nouvelles essences...) et sur les usages (solutions fondées sur la nature, génie écologique...).

Exemples d'actions identifiées par les acteurs

- *"Partager et expérimenter des expérimentations techniques et des outils sur extraction et reproduction des semences"*
- *"Soutenir toutes les recherches sur la partie productive"*
- *"Recherche sur les usages agricoles pour avoir des données technico-économiques"*
- *"Rééquilibrer les budgets de recherche en faveur des solutions par la nature vs innovations technologiques dans le domaine agricole et sylvicole"*
- *"Innover sur les enjeux contemporains avec des solutions vernaculaires qui utilisent les végétaux sauvages"*
- *"Expérimentation d'autres méthodes de reproduction (marcotage...)"*
- *"Développer des aides à l'expérimentation, à l'innovation"*

Objectif C3 / Soutenir les modèles économiques innovants

Priorité	<input type="checkbox"/> forte <input checked="" type="checkbox"/> moyenne <input type="checkbox"/> faible
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Collectifs structurés et porteurs de projets • Financeurs publics et privés
Type d'actions visées par l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Incubateurs de projets • Démarches d'innovation sociale • Études de marché, évaluation d'impact social... • ...

Description

Cet objectif vise à prendre en compte et soutenir le développement de modèles originaux, innovants ou hybrides, sur la production comme sur la vente, pour intégrer le fait que les attentes des acheteurs vont souvent au-delà des attentes classiques en matière de végétalisation (par exemple : conseil à la conception des espaces, choix des essences et installation des végétaux). Par extension, cet objectif vise aussi à soutenir des projets d'initiative citoyenne et des projets permettant de mieux valoriser la graine dans le modèle économique global.

Exemples d'actions identifiées par les acteurs

- *"Innover en créant des pépinières citoyennes (nouveaux systèmes de production)"*
- *"Innover des économies circulaires de partage des semences sauvages"*
- *"Expérimenter de nouveaux modèles de production / vente"*

Axe D / "Former et informer"

Considérant le besoin global de montée en connaissance et en compétence de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur élargie, cet axe stratégique vise à valoriser les végétaux sauvages d'origine locale en soutenant à la fois la sensibilisation du grand public, la formation des producteurs et l'évolution des métiers de la prescription, en vue de systématiser et massifier le recours au végétal sauvage d'origine locale dans les projets.

Objectif D1 / Former tous les acteurs de la filière

Priorité	<input type="checkbox"/> forte <input checked="" type="checkbox"/> moyenne <input type="checkbox"/> faible
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau des correspondants de la marque • Opérateurs de la formation continue • Acteurs de la formation initiale • Financeurs publics et privés
Type d'actions visées par l'objectif	Tout type d'actions de formation

Description

Cet objectif vise à prendre en compte le besoin de formation global des acteurs de la végétalisation, aussi bien du côté de l'offre que de la demande, en agissant à la fois sur la formation initiale des métiers, et sur la formation continue. Du côté de l'offre, cet objectif vise en particulier à développer la formation liée aux spécificités de la chaîne de valeur du végétal sauvage d'origine locale, notamment aux stades de la collecte ou de la mise en culture.

Exemples d'actions identifiées par les acteurs

- "Développer la formation des collecteurs"
- "Former à la production (technique culture)"
- "Renforcer les liens avec les établissements de formation et centres de formation"
- "Rendre l'offre de formation plus visible"
- "Créer des vocations en identifiant de nouveaux acteurs"
- "Journées techniques VL"
- "Imposer la mise à jour des connaissances agronomiques dans l'enseignement et l'accompagnement agricole et paysagiste"
- "Promouvoir et enseigner des usages vernaculaires des végétaux sauvages (culinaires, médicaux, produits artisanaux...)"
- "Formations sur les métiers identifiés comme en tension"
- "Créer une formation / former les acteurs"
- "Organisation de temps de sensibilisation pour les enseignant.e.s, étudiant.e.s, animateurs + Formation dans les écoles de paysages et chez les producteurs"
- "Former l'ensemble des prescripteurs au sourcing Végétal Local" "Formation des CFA, des écoles d'architecture / du paysage (travail en amont pour insérer les VL dans les formations)"

Objectif D2 / Convaincre les prescripteurs et les usagers

Priorité	<input checked="" type="checkbox"/> forte <input type="checkbox"/> moyenne <input type="checkbox"/> faible
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ● Réseau des correspondant de la marque ● Têtes de réseau, interprofessions (FFP, Hortis...). ● Financeurs publics et privés
Type d'actions visées par l'objectif	<ul style="list-style-type: none"> ● Outils de communication ● Plateformes de centralisation et partage des retours d'expérience ● Organisation d'événements, visites, journées d'échanges techniques... ● ...

Description

Cet objectif vise tout type d'action permettant de faire évoluer le regard et les pratiques des prescripteurs et des usagers de la végétalisation, en s'appuyant sur la valorisation de réalisations existantes à base de végétaux sauvages d'origine locale. Les actions doivent convaincre avant tout par la démonstration du bénéfice réciproque induit par l'utilisation de ces végétaux (en lien avec l'objectif C1). Cette valorisation peut prendre diverses formes : guides, cartographie, plateforme, visites, journées techniques, etc.

Exemples d'actions identifiées par les acteurs

- "Cartographie interactive des réalisations"
- "Créer des références par usages"
- "Evaluation des plantations VL par rapport à la totalité du non VL"
- "Mettre en valeur les projets réalisés avec Végétal Local : colloques, visites, témoignages de pair à pair (pour les élus notamment)"
- "Mise en avant de l'utilisation possible"
- "Organisation de voyage d'étude pour montrer comment on installe / on utilise le VL in situ "
- "Valorisation par l'expérimentation, création de mini-pépinières par exemple"
- "Démarchage des pépiniéristes par les référents locaux pour faire connaître la marque"
- "Démonstration d'usage in situ"
- "Mise en place d'une plate-forme technique avec démonstration"
- "Associer les services de l'état dans l'organisation des journées de sensibilisation auprès des aménageurs "
- "Acclimater les étudiants à des végétaux sauvages, planter des parcelles sauvages dans les lieux de formation (essences, port libre...)"
- "Guide d'usage à destination des maîtres d'ouvrage / des maîtres d'œuvre / des entrepreneurs..."
- "Intégrer les usages du végétal local dans le fascicule 35"
- "Charte de communication + fournir un argumentaire pour la vulgarisation (panneau, com, animation...)"
- "Edition d'un document papier (guide / fiches techniques) mettant en valeur les retours d'expérience et les atouts de la marque"
- "Bien définir et distinguer végétal local / végétal sauvage par rapport au végétal classique en lien avec les usages, les gammes, l'intérêt... "

Objectif D3 / Sensibiliser le grand public

Priorité	<input type="checkbox"/> forte <input type="checkbox"/> moyenne <input checked="" type="checkbox"/> faible
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs de l'éducation à l'environnement (CPIE...) • Réseau des CAUE, réseau des CBN, CEN... • Réseau des correspondants de la marque • Financeurs publics et privés
Type d'actions visées par l'objectif	Tout type d'actions de sensibilisation

Description

Ce dernier objectif doit permettre l'ouverture de la connaissance sur les végétaux sauvages d'origine locale au grand public. Elle s'appuie sur l'intérêt grandissant pour les questions de biodiversité, de manière à développer des actions de sensibilisation diverses permettant de donner plus de poids au sujet dans les attentes et préoccupations des citoyens.

Exemples d'actions identifiées par les acteurs

- "Bombes à graines"
- "Intégrer les habitant.e.s dans les projets de plantation et / ou de collecte de graines, etc. "
- "Mise en place de supports pédagogiques adaptés au public (à destination des écoles, des villes, des élus, des paysagistes...)"
- "Organiser des chantiers de collecte"
- "Communication par public cibles pour accompagner à l'usage du végétal local (par des guides, fiches techniques, fiches pédagogiques, des sachets de graines...)"